

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension de Notre-Seigneur, 7 avril 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 7 avril 2014 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de L'Amical des Années d'Or, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2 ;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue et prière;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 3 mars 2014 et de la séance spéciale du 17 mars 2014;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Avis de motion Règlement n°2014-409 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer les nouvelles zones 9-1CO, 9-2V et 9-3V à même une partie des zones 7-CO, 8-V et 9-F conformément au programme particulier d'urbanisme adopté pour le développement du secteur de La Baie Moreau – Rivière Péribonka;
- 8.0 Avis de motion Règlement n°2014-410 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2005-303 en vue d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le développement du secteur de La Baie Moreau – Rivière Péribonka;
- 9.0 Demande d'aide financière au Ministère de la Famille pour la mise à jour de la politique familiale municipale;
- 10.0 Demande d'aide financière au Ministère de la Famille pour la mise à jour de la politique municipale aînés et son plan d'action;
- 11.0 Demande d'appui à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'enlèvement du sol arable – Ferme Des Sureaux;
- 12.0 Acceptation de la dérogation mineure de M. Laval Tremblay en regard de la propriété située au 1521, Rang 5 Ouest, chemin #15;

- 13.0 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre sur invitation – Fournitures des regards et puisards – Réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Des Pivoines et du prolongement de la 4^{ième} Rue Est sur une longueur de 590 mètres;
- 14.0 Octroi d'un mandat à Cégertec Worley Parsons – Support technique suivi de chantier pour le projet de développement domiciliaire;
- 15.0 Demande de soumission – Balayage des rues et trottoirs de la Municipalité;
- 16.0 Annulation résolution n°2013-261 – Mesure d'appariement fiscale affectation au poste montant à pourvoir dans le futur;
- 17.0 Festival Bouquilles;
- 18.0 Approbation des États financiers révisés 2014 de l'Office municipal d'Habitation;
- 19.0 Subvention Office Municipal d'Habitation;
- 20.0 Office municipal d'habitation – supplément au loyer Résidence le Villageois;
- 21.0 Compensation pour le service d'éclairage de chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente;
- 22.0 Octroi d'une aide financière aux associations de riverains en vertu de l'article 6.1 du protocole d'entente;
- 23.0 Adhésion à l'organisme Regroupement loisirs et sports Saguenay Lac st-Jean;
- 24.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 25.0 Rapport mensuel du maire;
- 26.0 Affaires nouvelles :
 - 26.01
 - 26.02
 - 26.03
- 27.0 Période de questions des citoyens;
- 28.0 Octroi de subvention à divers organismes.

Mot de
bienvenue et
prière

MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et
adoption de
l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2014-069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Approbat
des minutes
de la séance
ordinaire du
3 mars 2014
et de la séance
spéciale du
17 mars 2014

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014
ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MARS 2014**

R. 2014-070

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014
ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MARS 2014**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que les minutes de la séance ordinaire du 3 mars 2014 et de la séance spéciale du 17 mars 2014 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Approbat
des comptes
pour la
période du
1^{er} au
31 mars
2014

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2014

R. 2014-071

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2014

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014 au montant de 96 648.67 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014 au montant de 77 857.48 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 96 648.67 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2014-071.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la
correspondance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 10 mars 2014 de M Denis Lemelin, syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, une lettre de remerciement pour avoir adopté les résolutions demandant au gouvernement fédéral d'améliorer le protocole du service postal canadien et de recentrer ses efforts sur la production de revenus plutôt que sur des compressions à Poste Canada.
- 2.0 Reçu le 1 avril 2014 de Mme Isabelle Tremblay, professionnelle en transfert de connaissances un exemplaire du portrait de la persévérance scolaire et des facteurs qui y sont associés.
- 3.0 Reçu le 1 avril 2014 de M. Marc André Morin, Député de Laurentides-Labelle , une lettre de remerciement de notre appui à la motion M-441 visant à améliorer la gestion des bateaux sur nos lacs et nos rivières.

Rapport des
comités

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Avis de motion
Règlement
n°2014-409
modifiant le
règlement de
zonage numéro
2005-304 et ses
amendements en
vigueur en vue
de créer les
nouvelles zones
9-1CO, 9-2V et
9-3V à même
une partie des
zones 7-CO, 8-V
et 9-F
conformément
au programme
particulier
d'urbanisme pour
le développement
du secteur de La
Baie Moreau –
Rivière
Péribonka

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°2014-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE CRÉER LES NOUVELLES ZONES 9-1CO, 9-2V ET 9-3V À MÊME UNE PARTIE DES ZONES 7-CO, 8-V ET 9-F CONFORMÉMENT AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA BAIE MOREAU – RIVIÈRE PÉRIBONKA

Monsieur le conseiller Michel Harvey présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° : 2014-409 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer les nouvelles zones 9-1CO, 9-2V ET 9-3V à même une partie des zones 7-CO, 8-V ET 9-F conformément au programme particulier d'urbanisme pour le développement du secteur de La Baie Moreau – Rivière Péribonka

A la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur Harvey.

Avis de motion
Règlement
n°2014-410
modifiant le plan
d'urbanisme
numéro 2005-
303 en vue d'y
intégrer un
programme
particulier
d'urbanisme pour
le développement
du secteur de La
Baie Moreau –
Rivière
Péribonka

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°2014-410 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2005-303 EN VUE D'Y INTÉGRER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA BAIE MOREAU – RIVIÈRE PÉRIBONKA

Madame la conseillère Lise Blackburn présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° : 2014-410 modifiant le plan d'urbanisme en vue d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le développement du secteur de La Baie Moreau – Rivière Péribonka.

A la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame Blackburn.

Demande
d'aide
financière au
Ministère de la
Famille pour la
mise à jour de
la politique
familiale
municipale

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

R. 2014-072

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a adopté le 2 mai 2011 (R.2011-089) une politique familiale municipale ainsi qu'un plan d'action en faveur des familles ;

ATTENDU que l'adoption d'une politique familiale municipale et son plan d'action en faveur des familles par le Conseil municipal s'est traduit par une augmentation considérable de jeunes familles venues s'installer dans notre Municipalité ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le Conseil municipal autorise Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande de subvention au montant maximum de 7 500 \$ pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la mise à jour de la politique familiale municipale.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur s'engage à défrayer la somme de 2 250 \$ pour la réalisation de cette démarche, représentant 30% du montant de la subvention demandée.

Que soient autorisés Messieurs Louis Ouellet, maire et Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Que le Conseil nomme un responsable des questions du dossier famille et qu'il désigne Madame la conseillère Lise Blackburn, à ce poste.

Adoptée

Demande
d'aide
financière au
Ministère de la
Famille pour la
mise à jour de
la politique
municipale
aînés et son
plan d'action

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR
LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AÎNÉS ET SON PLAN
D'ACTION**

R. 2014-073

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR
LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AÎNÉS ET SON PLAN
D'ACTION**

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a adopté le 2 mai 2011 (R.2011-089) une politique municipale des aînés ainsi qu'un plan d'action ;

ATTENDU que l'intégration par le Ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) à l'intérieur du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité Amie des Aînés » à favoriser à contrer l'isolement de nos aînés dans notre Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le Conseil municipal autorise Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande de subvention au montant maximum de 7 500 \$ pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur s'engage à défrayer la somme de 2 250 \$ pour la réalisation de cette démarche, représentant 30% du montant de la subvention demandée.

Que soient autorisés Messieurs Louis Ouellet, maire et Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Que le Conseil nomme un responsable des questions du dossier famille et qu'il désigne Madame la conseillère Lise Blackburn, à ce poste.

Adoptée

Demande
d'appui à la
CPTAQ –
Demande
d'autorisation
d'enlèvement
du sol arable –
Ferme Des
Sureaux

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION
D'ENLÈVEMENT DU SOL ARABLE – FERME DES SUREAUX**

R. 2014-074

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION
D'ENLÈVEMENT DU SOL ARABLE – FERME DES SUREAUX**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'enlèvement du sol arable est parvenue à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne les lots 3 126 530 et 3 346 894 ;

- CONSIDÉRANT que les lots sont situés dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;
- CONSIDÉRANT que le sol est composé de terre noire difficile à cultiver;
- CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;
- CONSIDÉRANT que lorsque l'exploitation sera terminée, le propriétaire valorisera le site afin de reprendre la culture agricole sur les deux lots ;
- CONSIDÉRANT que le propriétaire est un agriculteur actif ;
- CONSIDÉRANT que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT que le CCU a recommandé au conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation d'enlèvement du sol arable sur les lots 3 126 530 et 3 346 894 dans le Rang 7 Est appartenant à la Ferme Des Sureaux.

Adoptée

Acceptation de la dérogation mineure de M. Laval Tremblay en regard de la propriété située au 1521, Rang 5 Ouest, chemin #15

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. LAVAL TREMBLAY EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1521, RANG 5 OUEST, CHEMIN #15

R. 2014-075

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. LAVAL TREMBLAY EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1521, RANG 5 OUEST, CHEMIN #15

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure concerne la construction d'un garage en cour avant sur un emplacement riverain à au moins 0.61 mètre de la ligne de recul avant alors que le règlement de zonage n° 2005-304 prévoit à l'article 5.8.1 une distance de 5 mètres ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme de L'Ascension-de-Notre-Seigneur recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'accepter la demande de dérogation mineure mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée

Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre sur invitation – Fournitures des regards et puisards – Réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Des Pivoines et du prolongement de la 4^{ème} Rue Est sur une longueur de 590 mètres

OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – FOURNITURES DES REGARDS ET PUISARDS – RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE DES PIVOINES ET DU PROLONGEMENT DE LA 4^{ÈME} RUE EST SUR UNE LONGUEUR DE 590 MÈTRES

R. 2014-076

OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – FOURNITURES DES REGARDS ET PUISARDS – RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE DES PIVOINES ET DU PROLONGEMENT DE LA 4^{ÈME} RUE EST SUR UNE LONGUEUR DE 590 MÈTRES

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation donné par le directeur général et secrétaire-trésorier le 13 janvier 2014 ;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite :

ATTENDU que les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaire	Montant (excluant les taxes)
Tuvico	21 763.31 \$
Produits Municipaux BCM	21 983.74 \$
Produits Municipaux Sag-Lac	30 883.44 \$

ATTENDU que les soumissions sont conformes au cahier des charges ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur accorde le contrat pour la fourniture des regards et puisards au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Tuvico au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la somme mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-076.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi d'un mandat à Cégertec Worley Parsons Support technique suivi de chantier pour la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Des Pivoines et du prolongement de la 4^{ième} Rue Est

OCTROI D'UN MANDAT À CÉGERTEC WORLEY PARSONS – SUPPORT TECHNIQUE SUIVI DE CHANTIER POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE DES PIVOINES ET DU PROLONGEMENT DE LA 4^{ÈME} RUE EST

R. 2014-077

OCTROI D'UN MANDAT À CÉGERTEC WORLEY PARSONS – SUPPORT TECHNIQUE SUIVI DE CHANTIER POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE DES PIVOINES ET DU PROLONGEMENT DE LA 4^{ÈME} RUE EST

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, de mandater la firme CEGERTEC Worley Parsons pour le support technique de suivi de chantier pour la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Des Pivoines et du prolongement de la 4^{ième} Rue Est, pour la somme de 15 022 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels, N/D : 21550-403.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la somme mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-077.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Demande de soumission – Balayage des rues et trottoirs de la Municipalité

DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

R. 2014-078

DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer le balayage des rues et trottoirs de la municipalité;

ATTENDU les dispositions de l'article 936 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'inviter les entreprises suivantes à soumissionner pour les travaux mentionnés dans le préambule de la présente résolution:

- Lachance Asphalte Inc.
- Nutrite Belle Pelouse

Adoptée

Annulation
résolution
n°2013-261 –
Mesure
d'appariement
fiscale
affectation au
poste montant à
pourvoir dans
le futur

**ANNULATION RÉOLUTION N°2013-261 – MESURE D'APPARIEMENT
FISCALE AFFECTATION AU POSTE MONTANT À POURVOIR DANS LE
FUTUR**

R. 2014-079

**ANNULATION RÉOLUTION N°2013-261 – MESURE D'APPARIEMENT
FISCALE AFFECTATION AU POSTE MONTANT À POURVOIR DANS LE
FUTUR**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, d'abroger la résolution n° R2013-261.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Festival
Bouquilles

FESTIVAL BOUQUILLES

R. 2014-080

FESTIVAL BOUQUILLES

ATTENDU la demande formulée par Monsieur Jean Tremblay, président de la Coopérative de Solidarité du Salon de quilles Renaud;

ATTENDU que la Coopérative de Solidarité du Salon de quilles Renaud sera l'hôte du Festival Bouquille qui se tiendra du 3 au 11 mai 2014;

ATTENDU que l'article 565 du Code Municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU que la municipalité autorise la personne responsable de l'entretien d'un chemin public à enlever la signalisation indiquant les zones d'arrêt et de stationnement pendant la période autorisée par le conseil municipal, soit du 3 au 11 mai 2014;

ATTENDU que le propriétaire qui en fait la demande devra laisser un espace libre en cas d'événements mettant en cause la sécurité du public;

ATTENDU que l'inspecteur municipal sera chargé d'avertir la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité;

ATTENDU que l'inspecteur municipal devra une fois l'activité terminée remettre en place la signalisation, conforme à la réglementation municipale;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à enlever la signalisation pendant la période de l'événement et à la remettre aussitôt l'activité terminée.

Adoptée

Monsieur Jean Tremblay déclare ses intérêts dans la Coopérative de Solidarité du Salon de Quilles Renaud et donc ne participe pas au vote.

Approbation
des États
financiers
révisés 2014
de l'Office
municipal
d'Habitation

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R. 2014-081

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche, d'accepter les prévisions budgétaires révisées 2014, adoptées par le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 63 408 \$ et des dépenses de 141 828 \$, le tout pour un déficit anticipé de 78 420 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

Contribution de la Société d'Habitation du Québec :	70 578 \$
Contribution municipale :	7 842 \$

Les versements seront ajustés comme suit :	Avril	1 740 \$
	Juillet	1 740 \$
	Octobre	1 740 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2014-081.

Signé, ce 7 avril 2014

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Subvention
Office
Municipal
d'Habitation

SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R. 2014-082

SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION 2^{IÈME} VERSEMENT 2014

ATTENDU le dépôt des États financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'O.M.H. pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'approuver le deuxième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 740 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-082.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Office
municipal
d'habitation –
Supplément
au loyer
Résidence le
Villageois

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – SUPPLÉMENT AU LOYER RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS

R. 2014-083

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – SUPPLÉMENT AU LOYER RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS

ATTENDU le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur ont conclu une entente en vue de verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumer par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la S.H.Q. et la Municipalité-de L'Ascension-de-Notre-Seigneur ont confié à l'Office municipal d'habitation la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

1. Que la présente entente est d'une durée de cinq (5) ans renouvelable et que la participation financière de la municipalité est de l'ordre de 10 % du montant payé à l'organisme, soit la Résidence Le Villageois par l'Office municipale d'habitation-de-Notre-Seigneur.
2. Que la présente entente couvre la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.
3. Que la partie payée par l'Office municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur pour l'année 2014 est de 1 594.80 \$ soit un montant de 132.90 \$ par mois.
4. Que le supplément à payer couvre la période de janvier à avril 2014, soit un montant de 531.60 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-083.

Signé, ce 7 avril 2014

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Compensation pour le service d'éclairage de chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE

R. 2014-084

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que la présente entente a pour objet de régir les modalités d'application d'une aide financière fournie par la Municipalité au Regroupement des Associations de propriétaires riverains ;

ATTENDU que pour se procurer les fonds nécessaires au versement de l'aide financière qui n'est pas payée à même le fonds général, un règlement de tarification, conformément à l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, a été adopté par la Municipalité ;

ATTENDU que cette tarification sera imposée à chaque propriétaire situé en bordure ou ayant accès à sa propriété à partir d'un chemin privé ouvert à la circulation publique ;

ATTENDU que la tarification pourra être différente d'une Association à l'autre ou dépendant que le propriétaire est un résident permanent ou saisonnier ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les sommes récupérées par la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur. seront versées à chaque Association en quatre (4) versements soient en avril, juillet, novembre et janvier de l'année qui suit selon l'article 10.1 du protocole d'entente.

Que les sommes versées par Association s'établissent comme suit :

Lac Bleu Garnier :	266.58 \$
Lac Élie-Gagnon :	60.00 \$
Petits Lacs Harvey-Renaud :	3 745.64 \$
Domaine des Bouleaux Blancs :	1 403.44 \$
Les Amis du Lac Noir :	3 469.70 \$
Lac Rose :	1 140.38 \$
Les Riverains du Lac Richard :	2 874.75 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-084.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi d'une aide financière aux associations de riverains en vertu de l'article 6.1 du protocole d'entente

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RIVERAINS EN VERTU DE L'ARTICLE 6.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE

R. 2014-085

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RIVERAINS EN VERTU DE L'ARTICLE 6.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU qu'afin de pourvoir à l'entretien et à l'amélioration et autres services publics des chemins de villégiature, la Municipalité versera à chaque association conformément aux dispositions prévues à la présente entente, une aide financière appropriée à même le fonds général;

POUR CE MOTIF:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser aux associations de Riverains de la Municipalité une aide financière conformément à la clause 6.1 de l'entente.

Ainsi, les Associations de Riverains recevront les montants suivants pour 2014 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT</u>
- Petits Lacs Harvey & Renaud	13 277.22 \$
- Les Amis du Lac Noir	7 170.11 \$
- Les Riverains du Lac Richard	6 597.50 \$
- Lac Bleu Garnier	2 872.61 \$
- Domaine des Bouleaux Blancs	3 589.19 \$
- Lac Rose	2 910.15 \$
- Lac Élie Gagnon	3 411.31 \$
- Riverains La Baie Moreau / Péribonka	1 019.09 \$
- Regroupement	200.00 \$
TOTAL:	41 047.18 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2014-085.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adhésion à
l'organisme
Regroupement
loisirs et sports
Saguenay Lac
st-Jean

ADHÉSION À L'ORGANISME REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY LAC ST-JEAN

R. 2014-086

ADHÉSION À L'ORGANISME REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY LAC ST-JEAN

ATTENDU que l'organisme "Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-St-Jean" est présentement en campagne de recrutement ;

ATTENDU que la cotisation annuelle demandée à notre municipalité se chiffre à 210 \$, taxes incluses ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'adhérer à l'organisme mentionné dans le préambule de la présente résolution et que Madame Nathalie Larouche, conseillère municipale, y soit déléguée à titre de représentante de notre municipalité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-086.

Signé, ce 7 avril 2014

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi de subvention à divers organismes

OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2014-087

OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'octroyer une subvention aux organismes suivants

✶ Festival Bouquille	200 \$
✶ Coopérative Jeunesse de Services	800 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2014-087.

Signé, ce 7 avril 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur le conseiller Jean Tremblay déclare ses intérêts dans la Coopérative de Solidarité du Salon de Quilles Renaud et donc ne participe pas au vote.

Rapport mensuel du maire

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE;

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions des
citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la
séance
ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2014-088

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19h50.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier